



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE

PRÉFET DES YVELINES

*Direction Départementale
de la Cohésion Sociale*




COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

CNDS 2012

Lancement de la campagne

ORDRE DU JOUR

- Ouverture par Mme Ethel CARASSO-ROITMAN,
Directrice départementale de la cohésion sociale.
 - Intervention de M. Jean-Loup LEPLAT,
Président du Comité départemental olympique et sportif.
 - Les priorités: bilan et préconisations de la campagne 2011 – Priorités 2012.
 - Modalités administratives et calendrier 2012.
 - L'accompagnement éducatif.
 - Présentation de l'accompagnement des comités départementaux et des clubs.
 - Questions diverses.
- 

DANS LA CONTINUITÉ DE L'OLYMPIADE, LES PRIORITÉS 2012: BILAN ET PRÉCONISATIONS DE LA CAMPAGNE CNDS 2011

- La campagne CNDS 2011 a permis de distribuer :
 - ⇒ **2 160 657 €** pour la part territoriale traditionnelle,
(+ 1,9% par rapport à l'enveloppe 2010)
 - ⇒ **250 304 €** pour l'accompagnement éducatif sportif.
(+ 22,6% par rapport à l'enveloppe 2010)
- **55** comités départementaux pour **714 424 €** soit 33,06% de l'enveloppe 78,
(+ 2 comités départementaux soutenus par rapport à 2010, pourcentage stable)
- **541** clubs pour **1 446 233 €** soit 66,93% de l'enveloppe 78,
(- 70 clubs par rapport à 2010, pourcentage stable)



CONSÉQUENCES

DE LA MISE EN PLACE D'UNE IRRECEVABILITÉ ADMINISTRATIVE

○ Contexte:

- Recherche d'une égalité de traitement envers les bénéficiaires,
- Diminution des ressources humaines et de la disponibilité des personnels de la Mission pour le développement et la promotion du sport pour le plus grand nombre.

○ Quelques chiffres 2011 :

→ **675 dossiers reçus** (contre 668 dossiers en 2010).

→ **596 dossiers instruits** (contre 664 en 2010),

↳ 541 dossiers de clubs,

↳ 55 dossiers de comités départementaux ou têtes de réseaux.

→ **79 dossiers irrecevables** (hors délais, associations non agréées, 1 pièce manquante).



- Ces rappels de chiffres démontrent une certaine **stabilité** dans le nombre de dossiers reçus par nos services.
- Les clubs subissent une large baisse dans le nombre de dossiers instruits entre 2010 et 2011 : ceci est dû à la mise en place, au niveau des Yvelines, de l'irrecevabilité administrative décidée en groupe de travail départemental. Les critères de recevabilité retenus étant les suivants :
 - Deux dossiers complets reçus : DDCS et CDOS dans les délais (modalités précisées).
 - Association titulaire de l'agrément sport à la date limite de retour des dossiers.
 - Budget prévisionnel de l'association.
 - Si subvention obtenue en 2010, justificatifs qualitatifs et financiers.
 - N° de SIRET valable au nom de l'association demandeuse.
 - Si nouveau compte bancaire, RIB à fournir.
 - Demande totale minimum de 750 €.
 - Projet associatif, si celui-ci n'a pas déjà été envoyé depuis 2008.
 - Plan d'actions complet (fiches-actions et budget prévisionnel de l'action).
 - Attestations sur l'honneur complétées.



EVOLUTIONS A VENIR EN 2012



BILAN ET PRÉCONISATIONS DE LA CAMPAGNE CNDS 2011

- D'un point de vue qualitatif, les dossiers fluctuent : **la logique d'articulation projet/plan d'actions sur plusieurs années est mieux comprise et retranscrite**, mais les contenus ne sont pas toujours pertinents au regard du diagnostic de l'association.
- On remarquera que, **lorsque le comité départemental met en place des mesures d'accompagnement envers ses associations affiliées, les dossiers des clubs sont plus pertinents et dénotent d'une évolution d'année en année.**



- L'instruction et les propositions de financement ont été formulées **en concertation avec les référents du CDOS 78**, en portant une attention particulière aux projets entrant dans les priorités de financement :
 - Maintien (ou augmentation) des subventions, entre 2010 et 2011, pour les associations situées en **CUCS expérimental** (Chanteloup-les-Vignes, Mantes-la-Jolie).
 - Projets pour **l'accessibilité à l'offre sportive des publics éloignés des pratiques** : personnes en situation de handicaps, public féminin, publics en difficulté d'insertion sociale.
 - Projets éducatifs portés sur le **développement durable** et la **santé**.
 - Projets d'accession au sport de haut niveau ou de **soutien au sport de haut niveau**.



FEMMES ET SPORTS

2010: 4,9% de la part territoriale du CNDS

2011: **6,6%** de la part territoriale du CNDS

✳ **A noter : 50% de licenciées féminines dans les Yvelines** – données ORASSAMIS ✳

☞ *Cependant, peu d'actions innovantes et réellement pertinentes, il faudra revoir les financements en 2012 et axer un travail sur cette thématique avec les associations porteuses de projets.*

SPORTS ET HANDICAPS

2010: 3,3% de la part territoriale du CNDS

2011: **5,3%** de la part territoriale CNDS

☞ *Le dynamisme associatif dans ce secteur est à valoriser. Les actions deviennent de plus en plus pertinentes et inscrites dans une démarche pérenne. Cependant, trop peu de disciplines s'impliquent encore dans cette démarche...*

SPORTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE

2011: **2%** de la part territoriale CNDS.

☞ *Les actions, trop isolées, ne s'inscrivent pas dans le projet transversal associatif. Des ressources sont disponibles au niveau départemental (charte, plaquette) et national (stratégie fédérale) pour inciter les associations à intégrer cette démarche. A vous de jouer...*

PUBLIC EN DIFFICULTE D'INSERTION SOCIALE

2011: **20%** de la part territoriale CNDS, dont 5% sur POLIVILLE.

La campagne POLIVILLE se déroule en amont de la campagne CNDS, en lien avec les services de la Mission Ville de la Préfecture des Yvelines. La campagne 2011 présente un caractère particulier, puisque les crédits de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) sont prioritairement orientés, pour le champ sportif, sur des projets soutenant l'emploi et la formation professionnelle.

*L'intérêt de ce dispositif: **optimiser, sur un territoire, la coordination des différents projets pour augmenter l'impact de ceux-ci sur les populations ciblées** ⇒ Se rapprocher des chefs de projets placés dans les collectivités identifiées en Politique de la Ville.*

● Quelques chiffres sur les crédits POLIVILLE affectés aux associations sportives :

→ 2010 : 46 dossiers déposés,

↳ 120 260 € émanant du CNDS (= 2614€/ association),

↳ 211 250 € émanant de l'ACSE (= 4 592€/ association).

→ 2011 : 35 dossiers déposés,

↳ 108 988 € émanant du CNDS (= 3 114€/ association),

↳ 151 000€ émanant de l'ACSE (= 4 314€/ association).

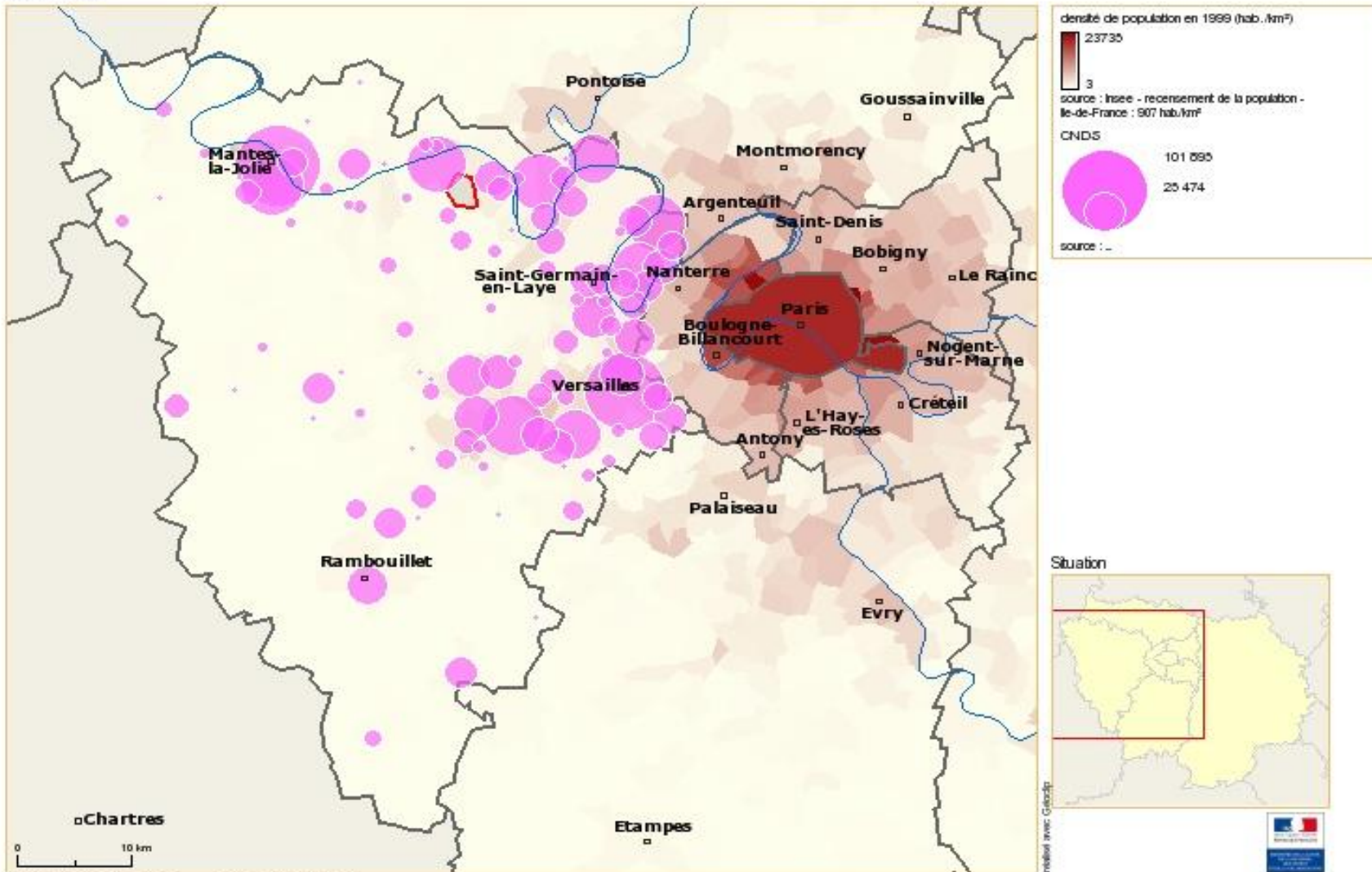
*☞ En 2012, il sera nécessaire de communiquer davantage auprès des associations sportives concernées par cette campagne, afin qu'elles déposent un dossier de demande de subvention dans le cadre de la campagne avancée de la Politique de la ville : ce qui permet un **suivi accru** du dossier, ainsi qu'un **accompagnement plus important de la structure** par nos services.*

OBJECTIF: Privilégier les actions nouvelles, pérennes sur le long terme et visant un public non licencié.



RÉPARTITION TERRITORIALE DES AIDES FINANCIÈRES CNDS 2011

CartoStats



CHIFFRES 2012

- Part territoriale nationale : **129 M€**.
 - Dont 1 M€ destinés à des projets innovants ou remarquables en terme de **développement durable** et 1M€ destinés à la formation de **1 000 jeunes bénévoles futurs dirigeants**.

⇒ Part territoriale régionale : 18 269 000€ (- 0,2% par rapport à 2010).

⇒ Part territoriale 78: **2 109 775 €**.

Soit, le 2^{ème} département le mieux doté d'Ile-de-France, après Paris, avec une diminution de près de 2% au regard de la dotation 2011, liée à une évolution des critères de répartition des crédits régionalisés (nb de licenciés, population, jeunes de moins de 20 ans, bénéficiaires RSA/RMI).



MODALITES ADMINISTRATIVES 2012

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

*Pour que votre demande de subvention soit **recevable**, vous devez:*

Envoyer **2 dossiers papiers complets à la DDCS 78**

avant le 16 mars 2012

Soit par courrier: le cachet de la poste faisant foi

Soit remis en mains propres: nous vous délivrerons un récépissé de réception

(horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)

Aucun dossier déposé dans la boîte aux lettres ne sera considéré comme recevable



MODALITES ADMINISTRATIVES 2012

CLUBS

*Pour que votre demande de subvention soit **recevable**, vous devez:*

Envoyer **2 dossiers papiers complets à la DDCS 78**

Et **1 dossier au Comité départemental de votre fédération sportive**

avant le 16 mars 2012

Soit par courrier: le cachet de la poste faisant foi

Soit remis en mains propres: nous vous délivrerons un récépissé de réception

(horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h)

Aucun dossier déposé dans la boîte aux lettres ne sera considéré comme recevable



MODALITES ADMINISTRATIVES 2012

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET CLUBS

Pour que votre demande de subvention soit **recevable**, vous devez être agrés « SPORT » par nos services et:

⇒ Dans la **partie administrative** du dossier de demande de subvention:

- Présenter un **budget prévisionnel** de l'association – Exercice 2012.
- Si vous avez obtenu une aide CNDS en 2011, présenter les **justificatifs qualitatifs et financiers**,
- Inscrire un **n° de SIRET** valable au nom de votre association,
- Si vous disposez d'un nouveau compte bancaire: envoyer un **RIB**,
- Formuler une demande de subvention globale de **750 € minimum**,
- **Etre déclaré Etablissements d'activités physiques et sportives avant le 16 mars 2012,**
- Compléter les attestations sur l'honneur.

⇒ **Et :**

- Avoir présenté un **projet associatif** depuis 2008 ou nous communiquer une actualisation de celui-ci,
- Renseigner le **plan d'actions** (fiche statistique de votre structure, fiches-action, budget prévisionnel de l'action).



UN EAPS, QU'EST-CE QUE C'EST?

Art L.322-1 à L.322-5 du code du sport

Le terme « établissement d'activités physiques et sportives » (EAPS) doit être entendu au sens large comme la réunion :

- d'un équipement qui peut être mobile mais généralement fixe
- d'une activité physique et sportive
- d'une certaine durée : cette durée peut être de quelques mois (EAPS saisonniers), régulière ou discontinuée.



L'OBLIGATION DE DÉCLARATION EAPS

- Déclaration d'activité (doit être effectuée 2 mois avant l'ouverture de l'établissement)
- Condition de moralité de l'exploitant (nul ne peut exploiter un établissement d'APS s'il a été condamné pour crime)
 - ↳ Récépissé de déclaration délivré par la DDCS

**Défaut de déclaration est passible de 1 an d'emprisonnement
et 15 000 euros d'amende**



OBLIGATION DE DÉCLARATION DES ÉDUCATEURS SPORTIFS

- Les personnes exerçant contre rémunération déclarent leur activité à l'autorité administrative de leur principal lieu d'exercice.
- Une carte professionnelle valable 5 ans est délivrée par la DDCS du lieu principal d'exercice.

**Défaut de déclaration est passible de 1 an d'emprisonnement
et 15 000 euros d'amende**



CALENDRIER 2012

16 novembre 2011

Directives et circulaires CNDS 2012

Instruction CNDS 2012 – Mise en œuvre de la part territoriale

13 janvier 2012

Commission territoriale de lancement de la campagne CNDS 2012 en Ile-de-France

16 janvier 2012

Lancement de la campagne CNDS 2012 dans les Yvelines

16 mars 2012

Date limite de dépôt des demandes CNDS – Part territoriale & PSE (1^{ère} phase)

16 mai 2012

Date limite de dépôt des demandes CNDS – Accompagnement éducatif sportif (1^{ère} phase)

Avril/Mai 2012

Réunions techniques de travail départementales (DDCS + CDOS + CDY)

Fin mai 2012

Réunion du groupe de travail départemental (DDCS + CDOS)

21 juin 2012

Commission territoriale attributive



CALENDRIER 2012 (SUITE)

20 septembre 2012

**Date limite de dépôt des demandes CNDS –
Accompagnement éducatif sportif & PSE
(2^{ème} phase)**

11 octobre 2012

Commission territoriale attributive



CALENDRIER DE LA CAMPAGNE CNDS 2012

○ Ouverture officielle : 16 janvier 2012

↪ *Les dossiers sont à télécharger sur internet dès le 20 janvier 2012 :*

Préfecture des Yvelines - DDCS 78

<http://www.yvelines.pref.gouv.fr/>

CDOS 78

<http://yvelines.franceolympique.com/>

Réalisation des dossiers / Echanges

○ Retour des dossiers : 16 mars 2012

(cf. calendrier pour dispositifs spécifiques)



PRIORITES 2012

☛ **Projet associatif & Plan d'actions**

« Le CNDS doit viser la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive en promouvant l'accès au sport du plus grand nombre, (...). Le CNDS joue ainsi un rôle essentiel pour contribuer à l'égalité des chances dans le domaine sportif, entre les territoires et entre les citoyens. Les projets soutenus par l'établissement doivent s'inscrire dans une démarche globale de développement durable, qu'il s'agisse de la prise en compte des aspects environnementaux ou des aspects sociétaux au travers de la promotion de la pratique sportive des publics prioritaires, de l'éthique ou encore de la lutte contre la violence, les incivilités et les discriminations ».

Lettre du Ministre des sports au Directeur général du CNDS, Paris, le 14 novembre 2011.

○ **Le volet sportif**

☛ *Pratiques et objectifs sportifs :*

- Accès au haut niveau (détection)
- Promotion de la discipline, notamment envers les jeunes
- Formations
- Développement maîtrisé des sports de nature

○ **Le volet éducatif**

☛ *Valeurs mises en exergues et objectifs éducatifs :*

- Santé (prévention/formation): mise en place de formation PSC1, acquisition de défibrillateurs automatisés externes, ...
- Valeurs éducatives et citoyennes
- Education à l'environnement, développement durable



PRIORITES 2012

○ **Le volet social**

↳ *Initiatives et démarches pour réduire les inégalités d'accès au sport, en faveur des publics cibles:*

- *Public féminin*
- *Public en Zone Urbaine Sensible (<http://i.ville.gouv.fr/>)*
- *Public en Zone de Revitalisation Rurale*
- *Public en situation de handicaps*

○ **Le volet économique**

↳ *Structuration financière de l'association*

↳ *Valorisation du bénévolat*

↳ *Ce volet n'est pas subventionné par le CNDS*

○ **Priorité transversale: la professionnalisation des associations**

↳ *Le Plan Sport Emploi*



POLITIQUES PRIORITAIRES

Plan Sport Emploi

- Une **aide à l'emploi sur 4 ans** pour **une création de poste** *pour les associations agréées et les comités départementaux*
- Un **accompagnement** des structures:
 - - dans le montage du projet,
 - - au cours de l'emploi,
 - - à la fin,

} pour la **pérennisation** du poste.
- Les démarches:
 - 1) Prendre contact, **dès à présent**, avec le conseiller référent Emploi – DDSCS78,
 - 2) Renseigner **une fiche action** à remplir dans le dossier CNDS (volet sportif),
 - 3) Compléter un **dossier spécifique** à remettre au plus tard le **16 mars 2012 (1^{ère} phase)** ou le **20 septembre 2012 (2^{ème} phase)**.

Conseiller référent Emploi

Alexandre URBAIN, conseiller d'animation sportive

(01.39.24.24.71 – alexandre.urbain@yvelines.gouv.fr)



NOUVELLE PRIORITÉ 2012

OPERATION

« 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants »

Public concerné: jeunes bénévoles de 16 à 25 ans

Le Ministère des sports et le mouvement sportif ont décidé, afin de favoriser le **renouvellement des générations des responsables associatifs** et d'encourager l'engagement des jeunes au sein des associations sportives, de lancer en 2012 un plan « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants » d'associations sportives.

A travers ce plan, **une dynamique visant l'accompagnement des jeunes** dans la prise de responsabilités associatives est lancée afin que cette opération devienne régulière.

Autour d'actions de formation visant à faire découvrir aux jeunes les rouages de la vie associative sportive et ses clés d'investissement, la sensibilisation à l'engagement des jeunes sera ainsi favorisée dans les instances dirigeantes sportives, notamment autour de 3 axes:

- Conduite de projet associatif et connaissance des acteurs du sport,
- Initiation à la gestion administrative et juridique des associations,
- Initiation à la gestion financière des associations.

Un mail vous sera adressé avant le 20 janvier 2012, afin que vous puissiez nous informer des personnes susceptibles d'être intéressées au sein de vos comités.



POLITIQUES PRIORITAIRES

Développement durable : Amandine SINGLA

01.39.24.36.36 - amandine.singla@yvelines.gouv.fr

Femmes et sport : Luc MISEREY

01.39.24.24.72 - luc.miserey@yvelines.gouv.fr

Sport – santé : Luc MISEREY

01.39.24.24.72 - luc.miserey@yvelines.gouv.fr

Sport et handicaps : Marie-Hélène REY

01.39.24.24.88 - marie-helene.rey@yvelines.gouv.fr

Lutte contre les incivilités et la violence & valorisation de l'esprit sportif : Luc MISEREY

01.39.24.24.72 - luc.miserey@yvelines.gouv.fr



ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF SPORTIF

- *En attente des instructions 2012.*

- **Bilan 2011:**

Les demandes au titre de l'Accompagnement éducatif sportif sont stagnantes entre 2010 et 2011.

Quelques chiffres :

- 7 fédérations sportives impliquées, pour 16 disciplines sportives pratiquées environ.
 - 60 établissements scolaires impliqués (dont 30% d'écoles élémentaires), 11 établissements spécialisés et 1 établissement pénitentiaire.
 - Au moins 40 communes concernées par le dispositif.
 - 230 modules financés, dont 6 en établissement pénitentiaire pour mineurs et **23 modules en établissements spécialisés (10% des demandes)**.
- *Pour les structures intéressées :*
 - ↳ *Renseigner une fiche action dans le volet sportif.*

**Conseillère référente
Marie-Hélène REY**

(01.39.24.24.88 – marie-helene.rey@yvelines.gouv.fr)



NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE ATTENTION!

